BAREME D'HONORAIRES agences de CAHORS et PRAYSSAC

en vigueur au 01/01/2022 (montant maximum appliqué)

COMMISSION VENTES à la charge de l'acquéreur ou du vendeur

Terrains, Appartements, Maison, Immeubles et Propriétés (Barème TTC)

De 0€ à 49 999€	4 500€
De 50 000€ à 74 999€	8%
De 75 000€ à 149 999€	7%
De 150 000€ à 399 999€	6%
De 400 000 et plus	5%

Murs commerciaux, Fonds de commerce, Pas de porte, Droit au bail, Bureaux (Barème HT)

Jusqu'à 99 000€	10% avec un minimum de perception de 5000€ HT
De 100 000 à 249 000€	9%
Au-delà de 250 000€	8%

**La TVA au taux en vigueur s'appliquera en sus du montant forfaitaire.*

EVALUATIONS IMMOBILIERES

- **Les estimations transaction de biens immobiliers** en cas de non commercialisation seront **facturées le jour du rendez-vous** forfaitairement au tarif de :
  - **240€TTC** pour les estimations classiques et **180€TTC** pour les estimations terrains réalisées par l'agence de **CAHORS**
  - **180€TTC** pour les estimations réalisées par l'agence de **PRAYSSAC**

  Déplacement dans leurs secteurs de compétences (compris dans la limite de 30km autour de l'agence). Remboursement dans les **3 mois** pour tout **mandat exclusif ou succès** contracté par l'agence IMMO46, aux conditions de l'estimation.
- **Les estimations pour les biens commerciaux**, **fonds de commerces** et **autres** biens spécifiques… suivant **devis** préalable.
- **Les estimations locatives de biens immobiliers** seront facturées le jour du rendez-vous au tarif de **60€**.

COMMISSION ET HONORAIRES LOCATION - GESTION

- **Location :**
  - *Maisons, immeubles, appartements, lots de copropriété…*
    - La visite, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail de location, la réalisation des états des lieux.
    - **10,83% HT du loyer annuel HC + 300€ à la charge par moitié entre le bailleur et le locataire**.

    Etant précisé que ce barème respectera la loi ALUR dans le cadre des plafonnements des honoraires d'Agence.
  - *Murs commerciaux, fonds de commerce, pas de porte, droit au bail, bureaux…* : **3 mois de loyer HT à la charge par moitié entre le Bailleur et le locataire**, frais de rédaction du bail et d'enregistrement non compris.
- **Gestion :**
  - **7% HT d'honoraires de gestion à la seule charge du Bailleur sur toutes sommes encaissées**.

BAREME D'HONORAIRES agence de Gramat en vigueur au 01/01/2024

(montant maximum appliqué)

COMMISSIONS VENTES à la charge de l'acquéreur ou du vendeur

Terrains, Appartements, Maison, Immeubles et Propriétés (Barème TTC)

Jusqu'à 99 999€	8%
De 100 000 à 199 999€	7%
De 200 000 à 349 999€	6%
Au-dessus de 350 000€	5%

Minimum de perception de 3 600€ TTC

Murs commerciaux, Fonds de commerce, Pas de porte, Droit au bail, Bureaux (Barème HT)

Jusqu'à 99 000€	10% avec un minimum de perception de 5 000€
De 100 000€ à 249 000€	9%
Au-dessus de 250 000€	8%

**La TVA au taux en vigueur s'appliquera en sus du montant forfaitaire.*

EVALUATIONS IMMOBILIERES

- **Les estimations transaction de biens immobiliers** en cas de non commercialisation seront **facturées le jour du rendez-vous** forfaitairement au tarif de :
  - **180€ TTC** pour maison d'habitation sans dépendance
    Déplacement dans leurs secteurs de compétences (compris dans la limite de 30km autour de l'agence)
    Remboursement dans les **3 mois** pour tout **mandat exclusif ou succès** contracté par l'agence IMMO46, aux conditions de l'estimation.
- Les estimations pour les biens commerciaux, fonds de commerce et autres biens spécifiques… suivant **devis préalable**.
- **Les estimations locatives de biens immobiliers** seront facturées le jour du rendez-vous au tarif de **60€**.

COMMISSION ET HONORAIRES LOCATION – GESTION

- **Location :**
  - Maisons, immeubles, appartement, lots de copropriété…
    La visite, la constitution du dossier de location, la rédaction du bail de location, la réalisation des états des lieux.
    10.83% HT du loyer annuel HC + 300€ à la charge par moitié entre le bailleur et le locataire.

Etant précisé que ce barème respectera la loi ALUR dans le cadre des plafonnements des honoraires d'agence.

  - Mur commerciaux, fonds de commerce, pas de porte, droit au bail, bureaux… : **3 mois de loyer HT à la charge par moitié entre le bailleur et locataire**, frais de rédaction du bail et d'enregistrement non compris.
- **Gestion**
  - **7% HT d'honoraires de gestion à la seule charge du bailleur sur toutes sommes encaissées**